Commune de SEIGNOSSE / Délibération 05 - CM du 10 juille Publié le /P1 sur 2

Envoyé en préfecture le 13/07/2023

Reçu en préfecture le 13/07/2023

Publié le /P1 sur 2



ID: 040-214002966-20230710-DEL5_20230710-DE

SEANCE DU 10 JUILLET 2023

DEPARTEMENT

Des Landes

Commune
De SEIGNOSSE

Nombre de Conseillers En exercice : 27 Présents : 20

Absents: 7 Procurations: 7 Votants: 27

Date d'affichage : 4 juillet 2023

L'An Deux Mille Vingt-Trois, le 10 du mois de juillet, à 19 heures, le conseil municipal, dûment convoqué le mardi 4 juillet 2023, s'est réuni, à la salle de l'étage du Pôle Sportif et Culturel Maurice Ravailhe, sous la présidence de Monsieur le Maire, Pierre PECASTAINGS.

Mesdames, Martine BACON-CABY, Carine QUINOT, Valérie CASTAING-TONNEAU, Sophie DIEDERICHS, Brigitte GLIZE, Quitterie HILDELBERT, Isabelle ETCHEVERRY, Bernadette MAYLIE, Maud RIBERA, Marie-Astrid ALLAIRE.

Messieurs, Thomas CHARDIN, Frédéric DARRATS, Alexandre D'INCAU, Marc JOLLY, Franck LAMBERT, Eric LECERF, Pierre VAN DEN BOOGAERDE, Lionel CAMBLANNE, Jacques VERDIER.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Absents excusés : Ø

Pouvoirs:

Madame Coline COUREAU a donné procuration à Monsieur Thomas

CHARDIN

Madame Juliane VILLACAMPA a donné procuration à Madame

Quitterie HILDELBERT

Monsieur Jeremie ELAN a donné procuration à Monsieur Pierre

PECASTAINGS

Monsieur Eric TOUBOUL a donné procuration à Monsieur Alexandre

d'INCAU

Monsieur Christophe RAILLARD a donné procuration à Monsieur

Lionel CAMBLANNE

Madame Adeline MOINDROT a donné procuration à Monsieur

Jacques VERDIER

Madame Sylvie CAILLAUX a donné procuration à Marie-Astrid ALLAIRE

Secrétaire de séance : Marc JOLLY

Objet : Service évènementiel - Subvention exceptionnelle au Foyer socio-éducatif du Collège Jean Rostand

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L1411-1 et suivants, R1411-1 et suivants ;

VU l'avis favorable de la commission administration générale en date du 3 juillet 2023,

CONSIDERANT que le Collège Jean Rostand de Capbreton a organisé un séjour autour de la Mémoire et de l'Engagement Citoyen en Normandie sur les plages du débarquement du 11/06/2023 au 16/06/2023.

Ce dernier est venu clôturer le Parcours Citoyen des élèves de 3ème du collège de Jean Rostand. Ce séjour a été proposé à toutes les classes de 3ème, sauf quelques-unes. 57 élèves se sont inscrits dont 10 élèves de Seignosse.

CONSIDERANT la demande de subvention de 500 euros du foyer socio-éducatif en date du 29/05/2023, pour permettre de maintenir le coût du séjour en deçà de 300 € pour les collégiens

CONSIDERANT que cette subvention viendrait en complément de la subvention de 1500 € versés par la commune de Capbreton.

Commune de SEIGNOSSE / Délibération 05 - CM du 10 juille le Publié le /P2 sur 2

Envoyé en préfecture le 13/07/2023 Reçu en préfecture le 13/07/2023 Publié le / P2 sur 2 (AND)

ID: 040-214002966-20230710-DEL5_20230710-DE

CONSIDERANT le caractère particulièrement pédagogique de ce projet ainsi que la participation de 10 élèves seignossais.

Ayant entendu le rapporteur,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 2 abstentions (Madame Bernadette MAYLIE, Madame Carine QUINOT) et 25 voix pour :

DECIDE:

Article 1 : d'accorder à l'association du Foyer socio-éducatif du collège Capbreton une subvention de 500 €.

Article final: Monsieur le Maire est chargé, en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération et de la signature de tous documents relatifs à ce dossier.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS, Et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire:

- peut certifier, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans le délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission par le représentant de l'Etat dans le département.

Le/la secrétaire de séance

Pour extrait conforme, Le Maire, Pierre PECASTAINGS